

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 43-414-1931 rendant exécutoire le rôle supplémentaire des patentes (tableau A ) pour l'année 1931.

n° 43-414-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 mai 1931

Numéro JO  
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro  
31 mai 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté local du 25 novembre 1929 réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis : Sur la proposition du chef du service des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 mai 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendu exécutoire le 1er rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'exercice 1931, comprenant six articles et s'élevant à la somme de : sept mille neuf cent vingt francs, centimes additionnels compris. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC,**